

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 avril 2022

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE
6 rue Xavier de Maistre
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

CONTES

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00234283		Prélevé le : mercredi 06 avril 2022 à 12h42
Unité de gestion	0050	CONTES	par : PRELEVEUR CARSO CÉLIA FIGASSO
Installation	UDI 001088	CONTES REGIE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000156	RESEAU CONTES VILLAGE	
Localisation exacte		ROB SANITAIRES MAIRIE	
Commune		CONTES	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	12,2 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,25 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,27 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1EQ Code SISE de l'analyse : 00234296 Référence laboratoire : LSE2204-18366

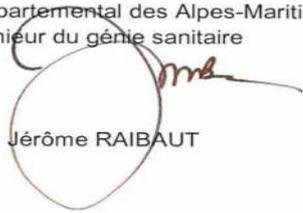
	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélobimétrie NFU	0,21 NFU				2,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	<0,5 mg(CO ₂)/L				
Carbonates	0 mg(CO ₃)/L				
CO ₂ libre calculé	7,37 mg/L				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	1 SANS OBJET			1,00	2,00
Hydrogénocarbonates	249,0 mg/L				
pH	7,91 unité pH			6,50	9,00
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,55 unité pH				
Titre alcalimétrique	0,00 °f				
Titre alcalimétrique complet	20,45 °f				
MINERALISATION					
Calcium	84,9 mg/L				
Chlorures	14 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	476 µS/cm			200,00	1100,00
Magnésium	9,1 mg/L				
Potassium	1,6 mg/L				
Sodium	15,7 mg/L				200,00
Sulfates	55 mg/L				250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrates (en NO ₃)	3,3 mg/L		50,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00234283)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général
et par délégation,
P/le délégué départemental des Alpes-Maritimes
L'ingénieur du génie sanitaire



Jérôme RAIBAUT

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).



Préfecture de ALPES-MARITIMES
ARS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - Délégation Départementale 06

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 22 avril 2022

SI LEVENS-CONTES-ESCARENE-NICE
6 rue Xavier de Maistre
06100 NICE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

SILCEN REGIE

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00234324		Prélevé le : mercredi 30 mars 2022 à 15h57
Unité de gestion	0171	SILCEN REGIE	par : PRELEVEUR CARSO HUGO KUPIEC
Installation	TTP 004563	STATION CHLORATION INTERMÉDIAIRE	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000004440	STATION CHLORATION INTERMEDIAIRE VERNE	
Localisation exacte		EAU TRAITEE	
Commune		CONTES	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	14,5 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,8 unité pH			6,50	9,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,16 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,20 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : P1 Code SISE de l'analyse : 00234337 Référence laboratoire : LSE2203-11880

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00	

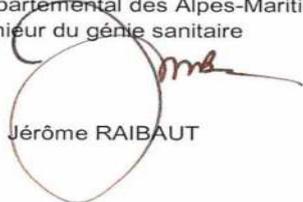
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Carbonates	0	mg(CO3)/L				
Hydrogénocarbonates	231,0	mg/L				
Titre alcalimétrique	0,00	°f				
Titre alcalimétrique complet	18,95	°f				
Titre hydrotimétrique	21,43	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	56	mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	580	µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	26	mg/L				250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	2,0	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L		0,10		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00234324)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général
et par délégation,
P/le délégué départemental des Alpes-Maritimes
L'ingénieur du génie sanitaire


Jérôme RAIBAUT

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).